



Monsieur le Juge de l'exécution
Tribunal Judiciaire de Dijon
du charge des saisies immobilières
Affaire : CREDIT MUTUEL 21
RG N° 25/00056



SELAS LANCELIN & LAMBERT

Avocats

DIRE A ANNEXER AU CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Par-devant nous, Greffier du Juge de l'exécution Tribunal Judiciaire de Dijon, a comparu **Maître Simon LAMBERT, Avocat associé de la SELAS LANCELIN & LAMBERT**, 4 rue Docteur Maret à 21000 Dijon,

Avocat de la :

La **CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU VAL DE SAONE SUD**, Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée régie par la Loi du 24 juillet 1867, du 10 septembre 1947, de l'Ordonnance 58-966 du 16 octobre 1958, immatriculée au RCS DIJON 326 698 081, dont le siège social est sis 4 Grande rue Faubourg Saint-Georges à 21250 SEURRE, représentée par le Président du Conseil d'Administration en exercice domicilié de droit audit siège.

lequel nous a demandé de bien vouloir annexer au cahier des conditions de la vente déposé le 9 décembre 2025 le document suivant :

- Le rapport du Service d'assainissement de SUEZ daté du 03.02.2026 sur le raccordement du bien saisi au réseau public d'eau séparatif : le contrôle est conforme.

Un exemplaire de ce document est annexé au présent dire.

Fait à Dijon, le 5 février 2026

SCP LANCELIN & LAMBERT
AVOCATS
Résidence Docteur Maret
21000 DIJON
Tél. 03 80 47 12 34

SERVICE D'ASSAINISSEMENT
RAPPORT DE CONTROLE DES REJETS DU DOMAINE PRIVE

SUEZ Eau France

www.toutsurmoneau.fr
09 77 408 408 (Appel non surtaxé)

Numéro point de contrôle : EST-Y984408604435
Numéro d'enquête : 60-4974038-1

Date d'enquête : 29/01/2026
Date d'édition du rapport : 03/02/2026

Section cadastrale : Non renseigné
Numéro de parcelle : Non renseigné
Usage : Non renseigné

Adresse du branchement :
12, RUE LOUIS BARTHOU
21250 SEURRE

Motif d'intervention : branchement assainissement raccordement contrôler pour vente

Résultat du contrôle : Conforme

Propriétaire au moment du contrôle :	Personne sur place au moment du contrôle :
	Téléphone : Mail : Non renseigné

Constatations générales :

Les installations en domaine privé sont-elles munies d'une ventilation : Non applicable

La personne présente lors du diagnostic déclare avoir signalé à Suez Eau France ou son prestataire l'ensemble des points d'évacuation des eaux usées et pluviales.	Oui
La personne présente lors du diagnostic déclare ne pas avoir connaissance de la présence d'une fosse septique en service.	Oui
La personne présente déclare avoir pris connaissance du contenu du diagnostic réalisé.	Oui

Caractéristiques générales du réseau en domaine public :

Descriptif du branchement	Libellé	Boîte de branchement	Localisation de la boîte de branchement	Avis
Séparatif - Eaux usées	1	Oui	Sous-domaine public	Conforme

Commentaires :**Branchement Séparatif - Eaux usées 3'**

Conforme

Accessibilité de la boîte : Oui

Etat de la boîte : Bon

Position du branchement dans la boîte : En cunette

Commentaires :

Un branchement comprend depuis la canalisation publique, de l'aval vers l'amont :

- Un dispositif permettant le raccordement au réseau public ;
- Une canalisation de branchement située sous le domaine public ;
- Un ouvrage dit « regard de branchement / boîte de branchement » placé en limite de propriété, sur le domaine public, afin de permettre le contrôle et l'entretien du branchement. Ce regard doit demeurer visible et accessible au service. Le regard de branchement constitue la limite.

Caractéristiques générales du réseau en domaine privé :

Descriptif du ou des équipement(s) contrôlé(s) pour le local : Immeuble d'habitation

Méthode(s) de contrôle : Colorant

Type d'équipement	Nombre	Position	Destination des effluents	Avis
Evier	1	Rez-de-chaussée		
WC	1	Rez-de-chaussée		
Douche	1	Rez-de-chaussée		
Purge de chaudière	1	Rez-de-chaussée		
Lave-linge	1	Rez-de-chaussée		
Lavabo	1	Rez-de-chaussée		
Douche	1	Rez-de-chaussée		
Descente de gouttière	1	Exterieur	Séparatif - Eaux pluviales	Conforme

Le service exploitation assainissement

Le présent rapport est établi d'après les réseaux et ouvrages déclarés par le propriétaire des installations ou son représentant et accessibles visuellement par les agents. La présence d'équipements supplémentaires non visibles ou non déclarés modifierait la conclusion du présent rapport dégageant SUEZ Eau France de toute responsabilité. Diagnostic établi selon les informations collectées par l'agent SUEZ Eau France le jour de la visite (Selon autorisation accès aux propriétés art. L.1331-11 CSP)

Le loi "Informatique et liberté" du 6 Janvier 1978 s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Vous bénéficiez d'un droit accès et de rectification des informations qui vous concernent auprès du Service d'Assainissement.

Etabli conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de la Santé Publique, au règlement Sanitaire Départemental et à l'arrêté du 22 décembre 1994.

Pour SUEZ

SUEZ
Société anonyme
Allée des - 4 place de la Liberté
63528 Palézieux
0293 94 44 84 82 28 www.suez.fr

Fait à : SEURRE

Fonction de la personne présente le jour du contrôle : autre

"J'atteste avoir présenté l'intégralité des installations sanitaires"

